

N<sup>o</sup> 18.

De Dix neuf Janvier, mil huit cent cinquante-huit,  
à Dix heures du matin,

10.

ACTE DE MARIAGE célébré en la Mairie de Brest, de Joseph Léopold Davaux,  
Chaudronnier, domicilié à Brest,  
âgé de vingt-neuf ans né à Brest, département du Finistère,  
le quatre Juin, mil huit cent vingt huit,  
fils majeur de Jean Joseph Marie Davaux, chaudronnier, et de  
Françoise Virginie de Breston, domiciliés à Brest, présents et  
consentants, au mariage,

Et de Marie Françoise Adèle Gouic, Franchise, domiciliée à Brest  
âgée de vingt quatre ans née à Quimper département du Finistère,  
le Dix huit novembre, mil huit cent trente trois,  
fille majeure de Julien Claude Marie Gouic, d'ici à Quimper, le  
sept novembre, mil huit cent cinquante quatre, et de Marie Adèle  
Joseph de Coullotte, sans profession, domiciliée à Brest, présente et  
consentante, au mariage,

Les actes préliminaires sont extraits du Registre de Publications de Mariages, affichés et lites  
sans opposition, à Brest, les trois et dix Janvier courant, les mariés  
et les Parents ont déclaré ne pas avoir fait de contestation au mariage,  
l'acte de naissance de la mariée et celui de Léopold de son Père, sont  
ci-joints,

le tout en forme, de tous lesquels actes, et du chapitre VI du titre V du Code Civil des Français concer-  
nant les droits et devoirs respectifs des époux, il a été donné lecture par moi, Officier public sousigné.

Lesdits époux ont déclaré prendre en mariage, l'un Joseph Léopold Davaux, présent  
Marie Françoise Adèle Gouic,

L'autre Marie Françoise Adèle Gouic, présente Joseph Léopold Davaux,

En présence de Louis Boudé, marchand, âgé de cinquante ans, oulé de la  
Mairie,

De Julien Gouic, caporal au 2<sup>ème</sup> d'Infanterie de marine, âgé de vingt  
cinq ans, frère de la mariée.

De Frédéric Davaux, soldat de la 1<sup>ère</sup> Compagnie d'ouvriers d'artillerie  
de marine, âgé de vingt deux ans, frère de la mariée.

Et de Charles Davaux, Ecrivain de marine, âgé de trente trois ans, frère  
de marié, domiciliés à Brest.

Après quoi moi Julien Hyacinthe Perré de Jone, adjoint maire, officier de la Légion d'honneur,  
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil, ai prononcé qu'au nom de la loi lesdits époux  
sont unis en mariage; lecture donnée dans la maison commune. Les mariés, les Parents et  
Cénoins ont signé avec nous.

*Joseph Léopold Davaux* *Marie Françoise Adèle Gouic*  
*Louis Boudé* *Julien Gouic* *Frédéric Davaux* *Charles Davaux*  
*Julien Hyacinthe Perré de Jone*